RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MF / 2020- 05

DECISION MODIFICATIVE DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERFILIERE RESSOURCES ZOOGENETIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27

- Vu le Décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

- Vu l'arrêté du 12 août 2020 portant création et composition de la commission thématique interfilières «ressources zoogénétiques» au sein de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

- Vu la décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer du 16/09/2020 MF-2020-04 publiée BO Agri n° 38 portant sur la nomination des membres de la CTI

DÉCIDE :

Article unique : Composition

Sont nommés membres « représentants professionnels de la génétique animale » avec voix délibérative de la commission thématique interfilières « ressources zoogénétiques»

- Bruno BECHET (en remplacement de M. Jean-Luc CHAUVEL nommé Président de la CTI) en qualité de représentant des organismes de sélection des races de ruminants et de porcins de Races de France

- Ségolène GERRUCCI (en remplacement de M. Louis PERRAULT nommé Vice-Président de la CTI) en qualité de représentant des établissements de sélection des espèces avicoles et aquacoles pour le SNA

Fait à Montreuil, le 10 novembre 2020

La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Christine AVELIN

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 00 00
www.franceagrimer.fr